MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Essonne

Commune : Morsang-sur-Orge

Autres communes :

R500

Appellation : Château de Morsang

Monument(s)

Appellation : Château de Morsang

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 01/04/2025

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes du château de Morsang et de son parc, situées sur les parcelles 83, 84 et 98 figurant au cadastre section AC, telles que délimitées sur les plans annexés : le logis en totalité, à l'exception des parties intérieures de l'extension nord ; les deux pavillons et la grille d'entrée, en totalité ; les façades et toitures de l'orangerie ; la grotte architecturée, en totalité, avec son bassin ; la cascade en rocaillage d'ornementation.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.